



## Appel à contributions

# Les patrimoines protestants en Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Numéro 5, mars 2017

<https://inventaire-patrimoine-culturel.cr-languedocroussillon.fr>

Les patrimoines protestants français ont hérité d'une histoire troublée. Leur premier âge a été détruit au cours des années 1660-1685, avec la démolition systématique des temples, dont plusieurs, de Nîmes à Charenton, de Quevilly à Montpellier, étaient des chefs d'œuvre ; ou encore avec la désaffectation forcée des cimetières urbains. Ont survécu des livres, quelques tableaux ou gravures dites des Tables de la Loi, et le mobilier cultuel approprié à la reprise clandestine du culte « au Désert » (dans la nature) : chaires portatives, coupes de communion démontables, méreaux... A été transmise également une mémoire orale (anecdotes de la guerre des Camisards, plaintes de pasteurs exécutés en place publique...).

Au XIX<sup>e</sup> siècle, les protestants, avec des aides partielles de l'État sous le régime concordataire, ont entrepris de reconstituer un parc immobilier cultuel : quelques centaines de temples ont été (re)construits, le plus souvent à l'économie, pour parer aux urgences. Ce second patrimoine peut être considéré comme « modeste » : pas de matériaux nobles, peu d'effets architecturaux, décoration extérieure et intérieure réduite à sa plus simple expression (y compris, bien sûr, pour des raisons théologiques et culturelles). Ces bâtiments, aux portes toujours closes, très peu utilisés de nos jours sauf dans les principales villes, parfois désaffectés, ne jouissent pas du prestige que leur architecture et le temps ont conféré aux chapelles romanes comme aux cathédrales gothiques... Encore peu étudiés, ils restent surtout ignorés du plus grand nombre, historiens et historiens de l'art compris.

Or leur ensemble n'est nullement inintéressant, spécialement pour notre société qui d'une part a changé de regard, depuis quelques décennies, sur ce qui est « patrimonialisable », et qui, d'autre part, est plus sensible que naguère à la diversité des confessions et des cultures et patrimoines qui leur sont liés. Le protestantisme présente un intérêt architectural, esthétique, civilisationnel, plus varié et plus riche qu'on ne le pense souvent. L'austérité et le dépouillement ont leur grammaire et leur beauté.

Du reste, les choses bougent : bien des Églises (paroisses protestantes) ou municipalités ont entrepris la restauration des temples, souvent avec l'aide de la Fondation du patrimoine, qui a eu en son sein, jusqu'en 2015, une commission du patrimoine protestant. Les DRAC des anciennes régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées ont instruit des dossiers pour aboutir, en 2015 dans les deux cas, à l'inscription au titre des monuments historiques d'une série de temples (qui s'avèrent très différents les uns des autres) et même, dans le Tarn, d'un site d'assemblées au Désert devenu lieu de mémoire avec obélisque et rituel commémoratif.

Diverses publications ou journées d'études ont entamé l'inventaire scientifique des temples, des images, des traditions orales dans le protestantisme.

Le numéro que *Patrimoines du Sud* entend consacrer aux patrimoines protestants dans la nouvelle région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée se propose d'accueillir des contributions inédites et allant dans des directions diverses, dont voici quelques éléments, sans prétendre à l'exhaustivité :

- les temples protestants (y compris les rarissimes exemples de bâtiments ayant échappé à la destruction en 1685 : Le Collet-de-Dèze, Vialas, Faugères) : architectes, plans, financement, décor, mobilier cultuel, bibliothèques de sacristie, place du temple dans le paysage urbain.
- les grands cimetières protestants urbains du XIX<sup>e</sup> siècle : Nîmes et Montpellier ; les cimetières « mixtes » dans les communes « mixtes »
- la tradition des cimetières familiaux dans les régions rurales (à titre d'exemple : des relevés systématiques des inscriptions bibliques sur les stèles ont été réalisés dans le Béarn et sur le Plateau du Chambon-sur-Lignon)
- les maisons natales de chefs camisards (Musée du Désert), de prédicants du Désert... et leur patrimonialisation
- les musées du protestantisme, le protestantisme dans les musées ; le patrimoine issu du Désert (XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles) ; le patrimoine d'avant 1685 sauvegardé (Tables de la Loi peintes dans des salles de châteaux ayant le « culte de fief » sous l'édit de Nantes)
- l'art des gentilshommes verriers protestants
- l'imagerie huguenote aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles (gravures d'assemblées, peintres d'histoire Jeanne Lombard et Max Leenhardt, lanternes et plaques missionnaires, plaques du pasteur Samuel Bastide...)
- les mainteneurs du patrimoine : pasteurs-érudits, sociétés locales, Société de l'histoire du protestantisme français...
- le patrimoine oral, le patrimoine ritualisé (les assemblées annuelles en plein air sur le site d'assemblées au Désert), le patrimoine familial (les « lettres du Refuge » d'après 1685), les manuscrits protestants sources de patrimoine.

### **Patrimoines du sud, c'est aussi...**

Une revue qui accueille des articles sur des sujets divers, que des auteurs peuvent proposer à tout moment ; des notes de lectures concernant des ouvrages, articles sur la région parus ces dix-huit derniers mois.

### **Modalités de soumission :**

Le présent appel à contributions est publié le 1<sup>er</sup> juillet 2016. Il s'adresse aux étudiants chercheurs, aux chercheurs, aux professionnels du patrimoine et aux associations.

Le territoire de la région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée est le périmètre d'investigation de la revue *Patrimoines du Sud* mais les approches comparées sont les bienvenues. Il n'y a pas de limites chronologiques imposées.

Le pilotage scientifique de ce numéro est assuré par Patrick Cabanel, directeur d'études à l'École pratique des hautes études.

Il est à noter que les auteurs peuvent bénéficier de l'aide d'un photographe professionnel et d'une cartographe. S'agissant d'une revue numérique, il n'y a pas de limites de caractères. Un soin particulier est attendu pour les illustrations (cf. Recommandations aux auteurs).

Les propositions de contribution devront être adressées avant le **15 août 2016**. Le projet d'article devra être exposé en une page maximum, comporter un titre provisoire ainsi qu'une ébauche de plan. **Patrimoines du sud ne publie que des contributions inédites**. Les auteurs recevront l'avis du comité de rédaction pour le 15 septembre 2016.

Les propositions sont à envoyer à la rédactrice en chef de la revue : [pagnon.josiane@cr-lrmp.fr](mailto:pagnon.josiane@cr-lrmp.fr), 04 67 22 86 98.

Les auteurs retenus par le comité de rédaction devront rendre leur article avant le **15 décembre 2016, délai de rigueur**.